



SALLE DE RÉPÉTITION – FICHE TECHNIQUE

Adresse des locaux : 229 rue du Bois Cornu, 38920 CROLLES

Espace de travail :

La superficie de la salle est de 100 m² sur 1 niveau

La superficie du plateau de répétition est de 75m², hauteur comprise entre 4m40 et 6m

Le sol est couvert d'un parquet en bois

La mise à disposition du plateau s'étend à l'utilisation de l'espace cuisine, du vestiaire et du cabinet de toilette et de douche.

L'accès à l'étage n'est pas autorisé.

Un système de rideau permet d'occulter les vitres.

Matériel mis à disposition :

16 chaises

Un frigidaire, une cafetière et un four à micro-onde

Du matériel de ménage

Matériel technique :

Aucun matériel technique n'est mis à disposition

La salle n'est pas équipée de gril ou de système permettant d'accrocher du matériel ou des éléments de décor au plafond.

La salle est éclairée par un éclairage de service de type lampe à led.

La salle est équipée de 13 prises 16A installé le long des murs (répartie sur 2 circuits).

REGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 – ACCÈS À LA SALLE

L'accès à la salle se fait par l'entrée située au 229 rue du Bois Cornus à Crolles.

ARTICLE 2 – ENTRETIEN ET RANGEMENT

Chaque CONTRACTANT doit s'assurer lors de son départ de l'état de marche et de propreté des locaux.

La salle de répétition et les lieux communs doivent être aspirés et rangés.

Les sols et les équipements du hall, de la cuisine et des toilettes doivent être lavés.

La vaisselle doit être lavée et rangée.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles situées à l'extérieur de la salle.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux

ARTICLE 3 – CLÉS

Les clés de la salle sont confiées au CONTRACTANT, ou à un autre personnel désigné et responsable, le premier jour de la mise à disposition de la salle et elles sont restituées à l'association Le Bateau de papier le dernier jour des répétitions.

La porte et les fenêtres doivent être refermées chaque fois que l'utilisateur quitte les lieux, ainsi que le petit portillon donnant sur la rue.

ARTICLE 4 – PLANCHER

Il est formellement interdit de marcher sur le plateau de répétition en chaussure. Les utilisateurs devront être pieds nus ou en chausson de travail (les semelles noires sont à proscrire).

ARTICLE 5 – HORAIRES D'UTILISATION DE LA SALLE

Les horaires des répétitions ou de formation stipulés au contrat de mise à disposition doivent être strictement respectés.

ARTICLE 6 – EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence il faut contacter le directeur artistique du Bateau de Papier, Cyril Griot au 06 28 07 30 87 et les services d'urgences si nécessaires. (Pompiers, etc.)

ARTICLE 7 – CHAUFFAGE

Un thermostat régule automatiquement la salle à une température de 19 ou 20°. La température programmée ne peut pas et ne doit pas être modifiée.

ARTICLE 8 – STATIONNEMENT

Ne pas se garer dans la rue du Bois Cornu, mais sur le parking situé au 141 rue du Bois Cornu.